

Un concept pour une zone à forte circulation tramway

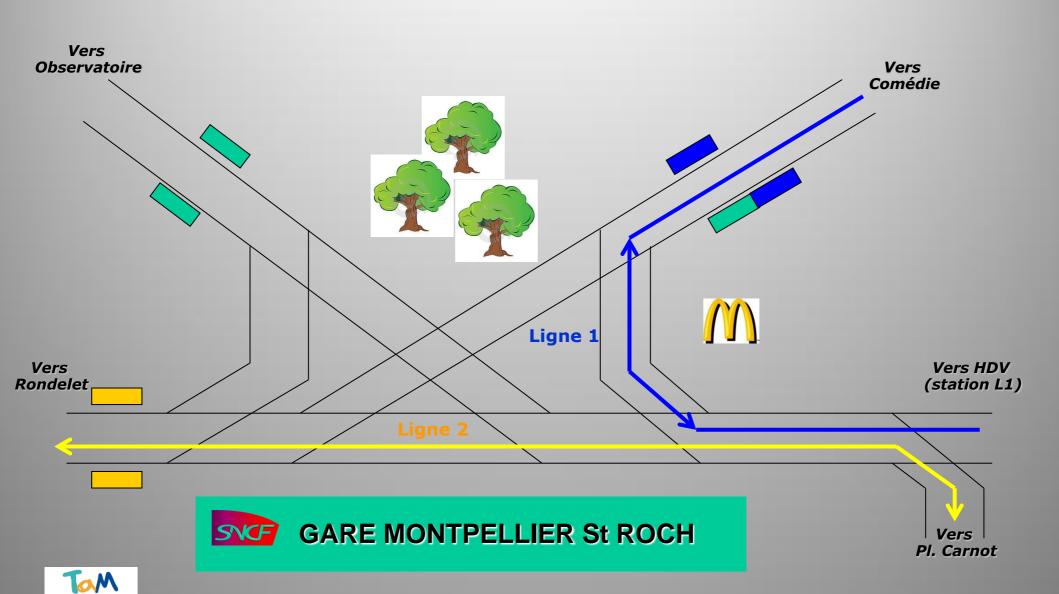


Montpellier: la zone de manœuvre Gare-St Roch

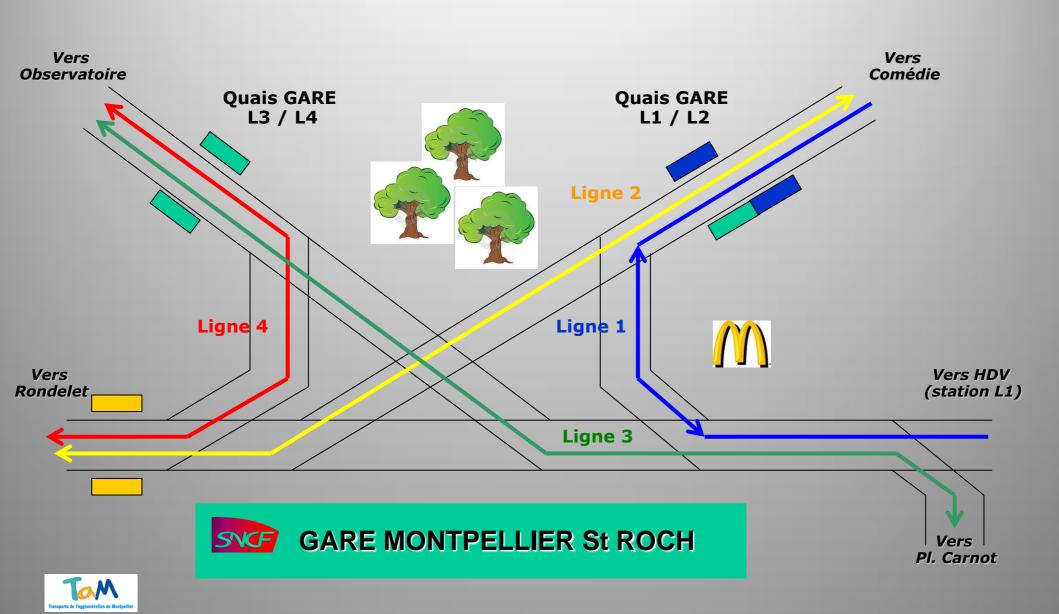


Xavier DUPUY / TaM

Présentation de la zone Avant modification



Présentation de la zone Après mise en service lignes 3 et 4



L'impact du nouveau réseau à 4 lignes

Ligne	Objectif de fréquence par sens	Nb passages HPM / 2 sens		
Ligne 1 Mosson / Odysséum	3 mn	40		
Ligne 2 St Jean / Jacou	5 mn	24		
Ligne 3 Juvignac / Pérols – Lattes	6 mn	20		
Ligne 4 Albert 1 ^{er} / Saint Denis	7mn 30	16		
TOTAL		100		

Des mouvements incompatibles avec un fonctionnement fluide dans le cadre d'une signalisation ferroviaire classique



Principes de fonctionnement

Fonctionnement antérieur

- Détection automatique (sauf Via)
- > Itinéraire tracé et 'protégé' jusqu'au franchissement complet de la zone

Fonctionnement depuis 2012

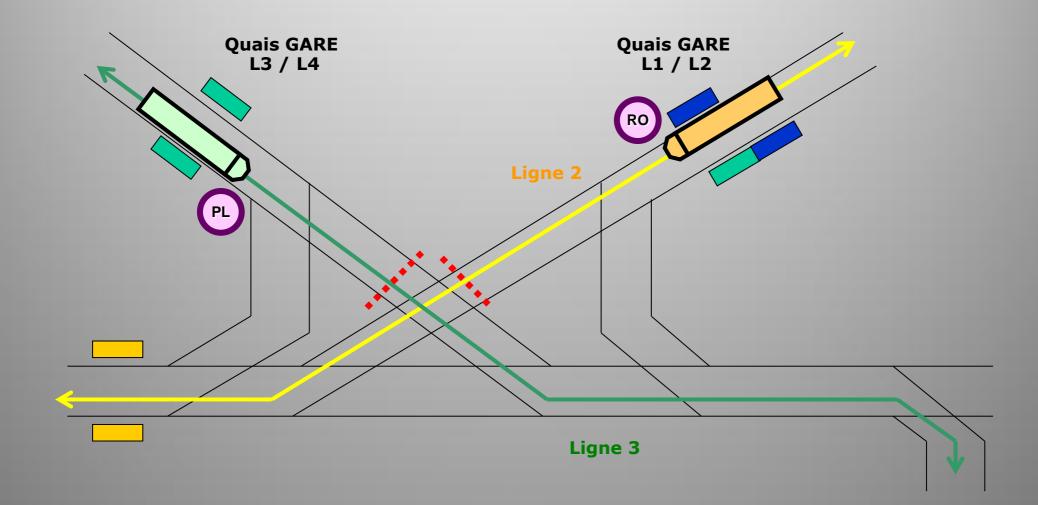
- > Commande manuelle du trajet
- > Itinéraire tracé et 'protégé' au niveau de l'aiguille uniquement.
- > Priorité à droite à chaque croisement

Principales modifications

- > Les signaux d'itinéraire sont supprimés et remplacés par des indicateurs de destination
- > Les appareils de voie pris en pointe sont motorisés et équipés de circuit de voie en pointe et d'un système de détection (circuit de voie ou détecteur de masse magnétique) en talon.
- > Les appareils de voie pris uniquement en talon ne sont pas motorisés (talonnables renversables)

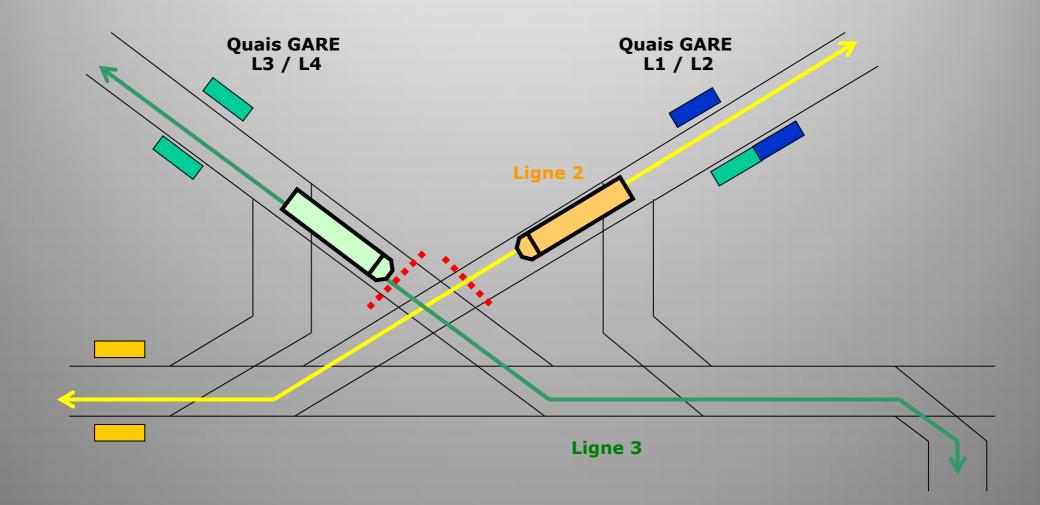
Exemple (1/3)

> Indicateur de Destination = 'Stop', puis télécommande



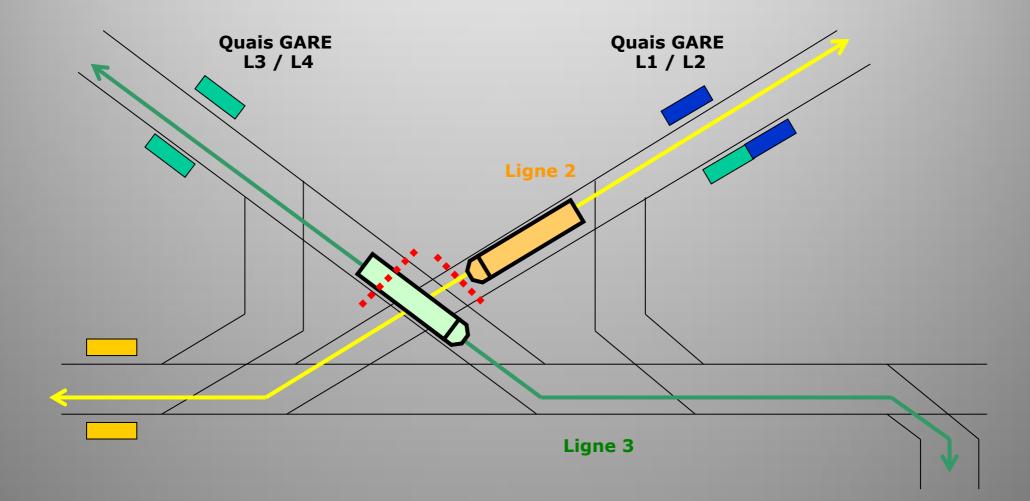
Exemple (2/3)

>Point limite de Priorité = 'cédez le passage'



Exemple (3/3)

> Point limite de Priorité = 'cédez le passage'



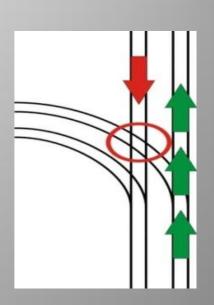
La protection contre la collision n'est plus assurée par la signalisation ferroviaire

 Démonstration que la collision à faible vitesse (<10 km/h) présentait une gravité acceptable

Risque principal : erreur de télécommande / mauvaise appréciation de l'itinéraire commandé par la rame antagoniste

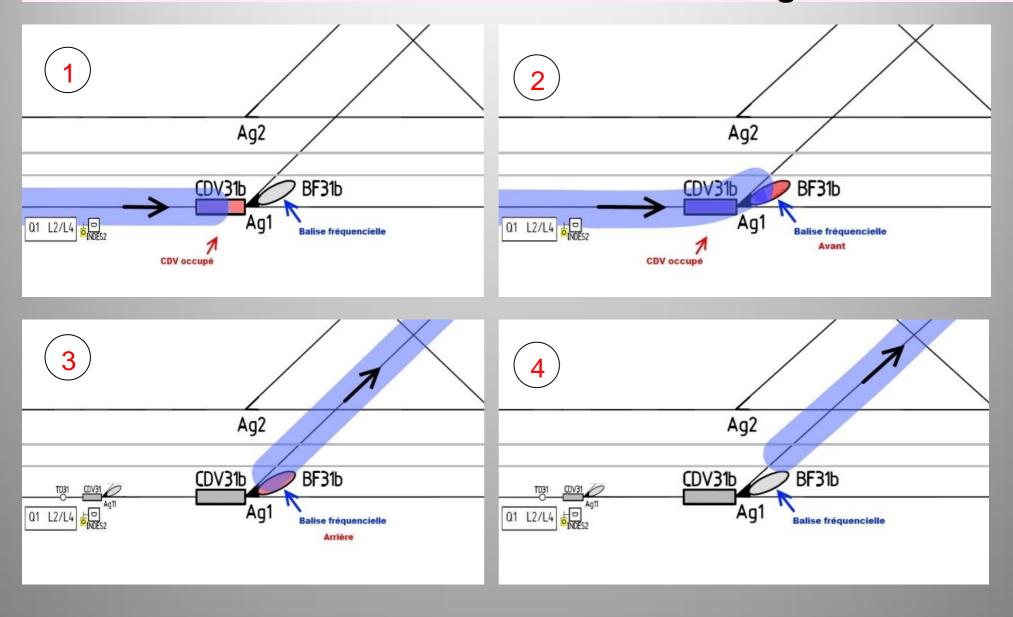
- Consigne d'exploitation : vitesse limitée à 10 km/h sur la zone
- Règle d'arrêt obligatoire à l'indicateur de destination avant télécommande de destination
- Mise en place de repères de limites de priorité entre rames

A noter : circulation routière très limitée (livraisons) intense circulation piétonne



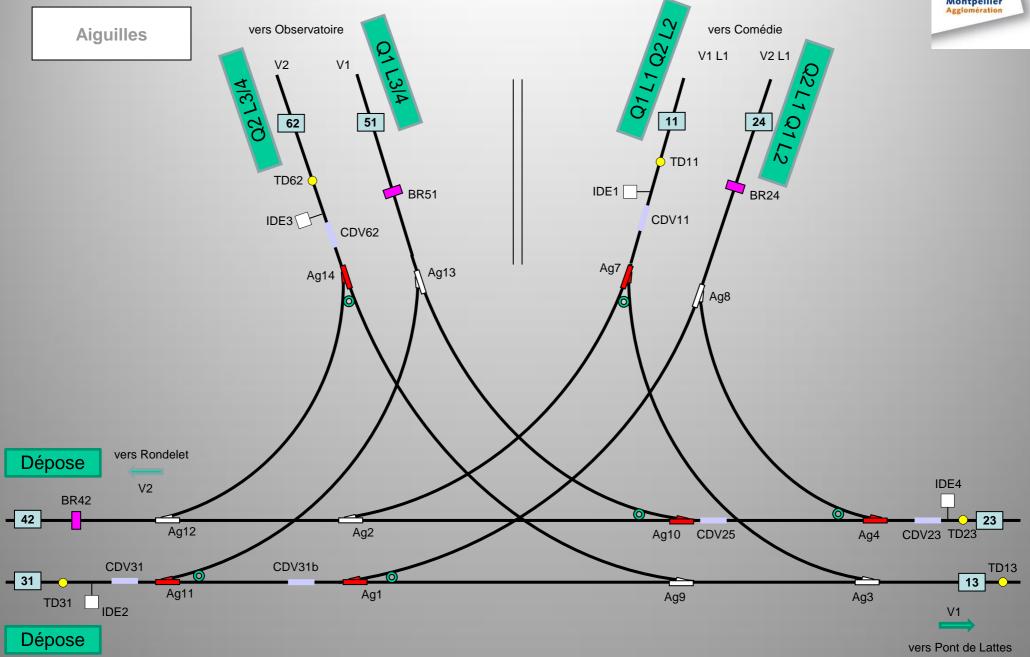
Sécurité des manœuvres :

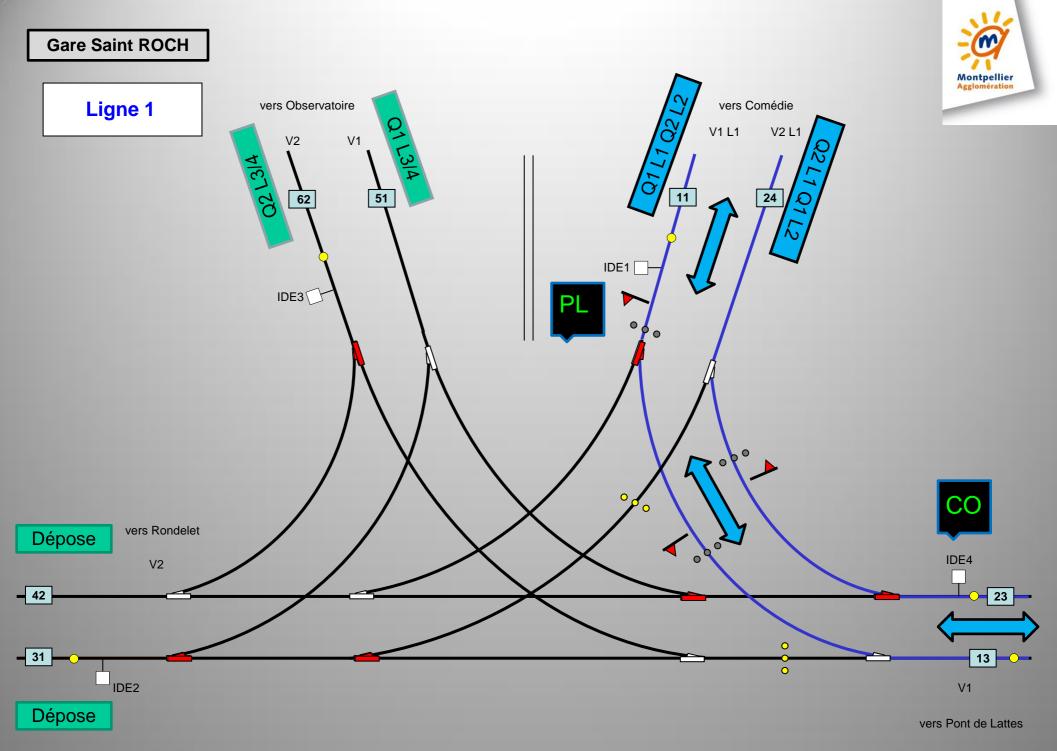
Enclenchement – Libération de l'aiguille



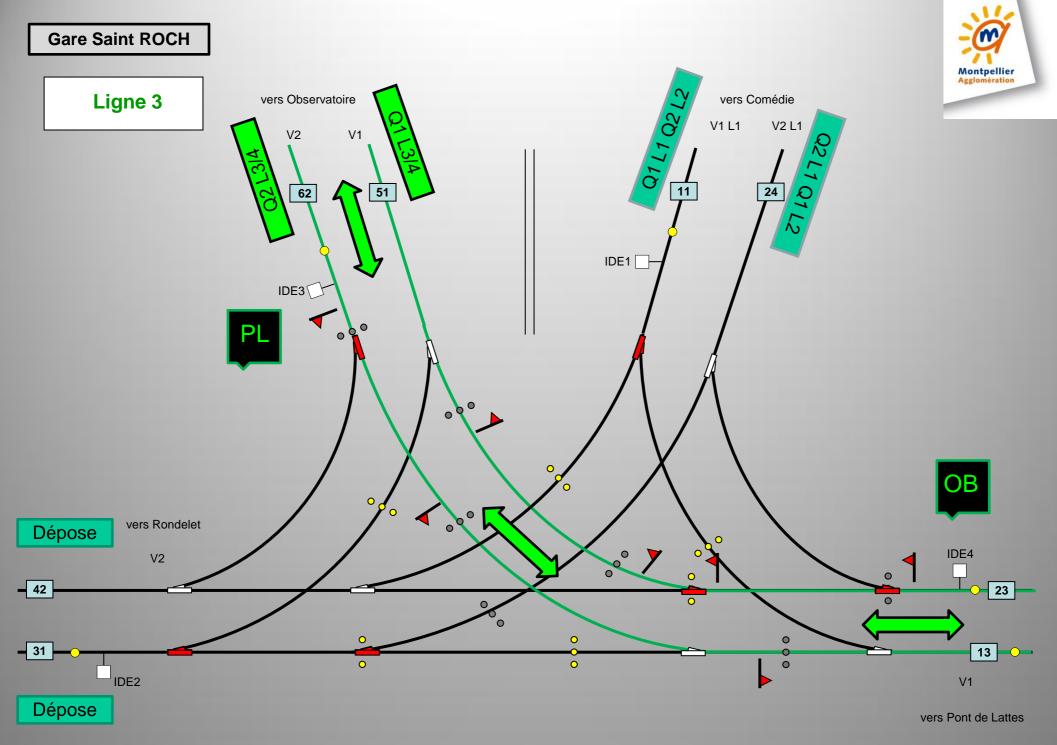
Gare Saint ROCH







Gare Saint ROCH Montpellier Agglomération Ligne 2 vers Observatoire vers Comédie V1 L1 V2 L1 V2 V1 51 IDE1 IDE3 vers Rondelet IDE4 V2 42 **- 31** IDE2 V1 vers Pont de Lattes



Gare Saint ROCH Montpellier Agglomération vers Observatoire vers Comédie Ligne 4 V1 L1 V2 L1 V2 V1 51 62 IDE1 IDE3 vers Rondelet Dépose IDE4 V2 31 IDE2 V1 Dépose vers Pont de Lattes

Gare Saint ROCH Montpellier Agglomération vers Observatoire vers Comédie V1 L1 V2 L1 V2 V1 51 **Point limite** IDE1 de position IDE3 **PLG Point limite** de gabarit vers Rondelet Dépose IDE4 V2 IDE2 Dépose vers Pont de Lattes

Indicateur de destination (INDES)

Point limite de priorité (PLP)

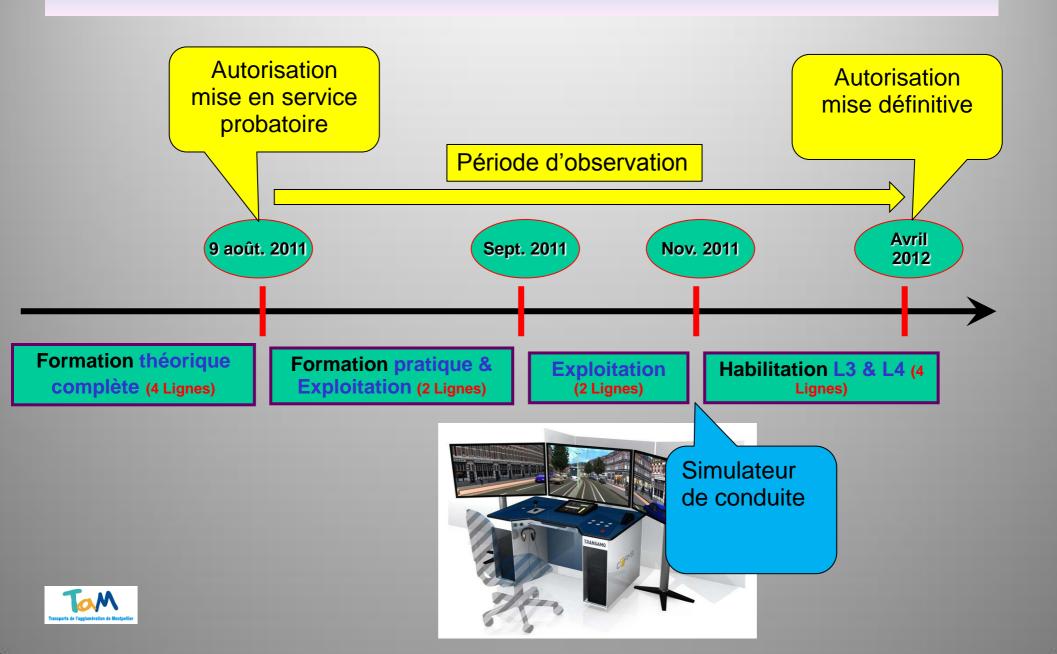








Mise en service progressive du nouveau mode de fonctionnement



Bilan 2 ans après...

- Gain de temps et de régularité en passant de 2 à 4 lignes !
 versus perte de 1 mn 30' par sens globalement sur la ligne 1...
- Très bon accueil par les conducteurs
 - maîtrise de la situation par le conducteur
 - rapidité de la réponse du système
- Respect des consignes
 - très peu de dépassement de l'INDES, parfois des « stops glissés » (télécommande sans arrêt complet)
 - nécessité de rappels sur les consignes de vitesse

1 accident depuis la mise en service (07/04/2012) erreur de télécommande





Suivi du respect des Consignes Zone Gare St ROCH

	Nombre de	Dépassements	Voies			
Ligne	passages vérifiés 2013	> 10 km/h	V1	V2	%	
T1	1247	21	9	12	1,68%	
T2	994	26	15	11	2,62%	
Т3	1042	4	2	2	0,38%	
T4	699	1	0	1	0,14%	
	3982	52	•	•	1,31%	

Respect de la vitesse maxi 10 km/h

Franchissements CR des feux de signalisation ferroviaire rouge en 2013							
	L1	L2	L3	L4	Total		
Voie double	20	10	9	4	43	49,43%	
INDES	2	1	1	0	4	4,60%	
Sur V.U.		16	24		40	45,98%	
Totaux	22	27	34	4	87	100,00%	

- L.1: 22 franchissements contre 34 en 2012
- L.2 : 27 franchissements contre 25 en 2012, dont 16 sur les VU
- L.3: 34 franchissements contre 43 en 2012, dont 24 sur les VU
- L.4: 4 franchissements contre 7 en 2012

La majorité des franchissements de feux sur les voies uniques, correspond à un dépassement de quelques dizaines de centimètres du feu de manœuvre au rouge.

Les 4 franchissements d'INDES à Gare sont liés à une absence de télécommande de la part des conducteurs pour enclencher un itinéraire.



Séquence



Vidéo Gare St Roch 16 mai 2014.wmv

